Chronique Roubaisienne

BUREAU : 30, Rue Pauvrée, 30 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 2.01. — TELEPHONE

Les Finances de la Ville

LES POINTS SUR LES I

Le citoyen De Brabander, adjoint aux Finances, adresse au *Journal de Roubaix*, la nouvelle lettre ci-dessous :

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

« C'est encore moi qui viens vous importuner. Mais c'est M. Gilbert Sayet qui m'y amène. C'est mon excuse.

» M. Gilbert Sayet a l'épiderme bien sensible. Tout comme M. Motte, il y a un an, qui me rabrouait parce que moi, simple petit barbier de » sa rue », j'avais l'audace grande de critiquer ses actes, M. Gilbert Sayet le prend sur le même ton et daigne descendre des hauteurs financières où il plane pour donner une leçon d'administration à moi, petit raseur, qui a la prétention d'être un financier émérite.

» Pensez donc, on a tellement donné à M. Gilbert Sayet du « grand argentier », du « financier éminent », qu'il a fini par croire que c'était arrivé et qu'il avait été désigné par le Ciel pour régler sur les finances de la ville de Roubaix.

» Les électeurs en ont décidé autrement. M. Gilbert Sayet a dû abandonner précipitamment son fauteuil d'adjoint et c'est un coiffeur qui l'y remplace ! N'est-ce pas le renversement des choses ? Ce coiffeur se permet de ne pas approuver bénévolement la situation telle que l'a imaginée l'Eminentissime Gilbert Sayet ! N'est-ce pas la fin du monde ?

» M. Gilbert Sayet ne revient de sa stupeur que pour me faire sentir son mécontentement. Et en quels termes !

» Il est vraiment curieux que ce soit moi, vulgaire ouvrier, parfait raseur, qui suis obligé de rappeler à mon éminent contradicteur qu'on ne se sert pas de l'injure quand on est sûr de son fait, quand on est certain de ses chiffres, qu'on ne se fâche que lorsque l'on est piqué au vif. Et il semble bien que ce soit là, le cas de M. Gilbert Sayet.

» Quant à moi, je ne descendrai pas à l'insulte, je ne me serviral pas de l'invective et M. Gilbert Sayet aura beau lancer toutes les insinuations dans ma faire sortir de la réserve, de la courtoisie, de la correction que je me suis imposées et que je maintiendrai dans cette controverse.

» Revenons à nos chiffres.

» Dans sa lettre de dimanche dernier 23 juin, M. Gilbert Sayet insiste sur la somme disponible de 123.570 fr. 82. J'ai démontré péremptoirement, dans ma réponse du mardi 25 juin, que le disponible n'était que de 93.247 fr. 72. Depuis une je lui ai dit, appris, que n'étaient qualifiés disponibles que les sommes n'ayant reçu aucune affectation. M. Gilbert Sayet s'est vu pris, et dans sa lettre d'hier mercredi 26 juin, il ne parle plus de son fameux excédent de 123.570 fr. 82.

» M. Gilbert Sayet revient à sa somme disponible de 400.000 francs. Je reprends la phrase de M. Gilbert Sayet « Oui, il y avait, au 26 avril, *dans la caisse municipale*, un excédent de recettes disponibles de 369.916 fr. 49 ».

» M. Gilbert Sayet met ici en cause deux fonctionnaires : le Receveur municipal et le Comptable de la ville.

» Or, la comptabilité de la Mairie et la Caisse du Receveur municipal sont d'accord et n'accusent qu'une somme disponible de 93.247 fr. 72, au 31 mars 1912, seule date sur laquelle M. Gilbert Sayet peut se baser et dont il peut parler.

» Les 355.000 francs de crédits que M. Gilbert Sayet a fait voter le 26 avril 1912, n'avaient qu'une valeur électorale et n'étaient qu'un bluf à la veille des élections.

» La preuve de ce que j'avance ici, c'est que l'Autorité supérieure n'a pas approuvé ces crédits et que M. le Préfet du Nord, par une lettre du 6 juin 1912, me réclamait la justification de ces crédits.

» Ce sont là des faits basés sur des documents officiels et non sur les dires intéressés de M. Gilbert Sayet.

» Quant à l'Assistance publique qui aurait été subventionnée, selon M. Gilbert Sayet, au-delà de ses besoins par l'Administration Motte, et ce serait son excuse de la suppression de 49.000 francs pour les pauvres, les indigents savent à quoi s'en tenir, eux, qui de 19.000 inscrits au Bureau de bienfaisance qu'ils étaient en 1900, ont vu leur nombre réduit à 6.000 en 1910.

» Je laisse les lecteurs de bon sens et de bonne foi, juges entre la mauvaise humeur de M. Gilbert Sayet et ma réponse correcte qui ne s'appuie que sur des chiffres et des faits prouvés et non sur des injures ou des insinuations qui ne seront jamais des arguments.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes salutations.

» Ch. DE BRABANDER,
Adjoint aux Finances. »

LA PEAU ET SES IMPURETÉS

Le Savon Cadum est le savon tout indiqué pour la toilette et le bain. Grâce à sa mousse riche et onctueuse, il adoucit beaucoup l'eau; de plus, possédant les principes actifs du Cadum, le fameux remède, il purifie la peau, préserve l'épiderme et rehausse l'éclat du teint. Extrêmement pur, le Savon Cadum peut être employé de confiance pour la peau si tendre des enfants, qu'il protège même contre les irritations. Toutes Pharm., 1 fr.

Une maison cambriolée en plein jour

Mettant à profit une courte absence de Mme Flinois, née Angèle Brisart, 44 ans, ménagère, demeurant quai de Boulogne, 3, des malfaiteurs particulièrement audacieux se sont introduits chez elle en brisant un carreau et une fois dans la place ils se sont mis à fouiller tous les meubles, jetant pêle-mêle sur le plancher le contenu des tiroirs.

Les malandrins se sont retirés en emportant un revolver et deux montres en argent, l'une pour homme et l'autre pour dame.

Ils n'ont pas trouvé de « galette. »

Le cambriolage a été commis vers neuf heures du matin, cependant les escarpes n'ont pas été remarqués.

La police les recherche activement.

Une grève à la filature Dazin-Motte

Hier mercredi, à midi, 28 doubleuses de la filature Dazin-Motte, boulevard de Fourmies, ont décidé de se mettre en grève.

Depuis huit jours, certaines modifications ont été apportées dans le travail des doubleuses.

Ces modifications entraînent pour les ouvrières une diminution de salaire de cinq francs par semaine.

A juste titre mécontentes, les travailleuses lésées ont demandé à MM. Dazin-Motte de faire cesser cet état de choses ou de leur accorder une augmentation de compensation.

Les patrons s'y étant refusés, la grève a été déclarée.

LE VOLEUR DES DEVOTES EST CONNU

Nous avons parlé à maintes reprises des vols commis dans les églises au préjudice de pieuses personnes ferventes d'entretiens spirituels avec des hommes vêtus en femmes.

L'auteur d'un vol de ce genre commis le 7 juin dernier à l'église Saint-Jean-Baptiste vient d'être découvert. C'est un nommé Jules-François Decroix, 27 ans, logeant à l'estaminet de l'Ours, rue Pellart, 49 et déjà plusieurs fois condamné pour de semblables larcins.

Procès-verbal a été dressé à sa charge.

ASSISTANCE-RETRAITE

La Commission cantonale d'assistance-retraite de Roubaix-Ouest s'est réunie le mercredi 26 juin courant, à 2 heures et demie du soir, à la Mairie de Roubaix, à l'effet de statuer sur quelques demandes d'allocation formulées depuis le mois dernier.

Cette commission était composée comme suit : M. Regnier, conseiller de préfecture, président; M. P. de Renty, juge de paix; M. Lecroix, percepteur; M. Lerouge, administrateur du Bureau de bienfaisance; M. Dubois, président de l'Union mutualiste.

UN ENFANT DE DIX ANS MORDU PAR UN CHIEN

Le jeune Fernand Delcourt, 10 ans, demeurant rue Watt, cour Desobry, 1, a été mordu mercredi à six heures 15 du matin par un grand chien qui errait sur la voie publique et dont on ne connaît pas encore le propriétaire.

Le docteur Iebecque, après avoir examiné l'enfant l'a fait admettre à l'Institut Pasteur de Lille.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL ». — Aujourd'hui jeudi soir, à 8 heures 1/4, au local, réunion générale pour tous les membres. L'ordre du jour étant assez important, la présence de tous est absolument nécessaire. Le numéro gagnant la prime au festival de Lille sera affiché au local.

SAVON du CONGO Pâte hygiénique Victor Vaissier

LA MAIN AU COLLET

Des agents de sûreté Carrette et Demester ont arrêté, hier soir, dans la rue de Rome, le nommé Ulric Desver, 20 ans, sans domicile fixe.

Desver était sous le coup d'un mandat d'arrêt en date du 18 novembre 1911, du Parquet de Louviers. Il est inculpé de vol.

CONCERT AU PILE

Voici le programme du concert que l'excellente fanfare « La Paix » donnera aujourd'hui jeudi, à 8 heures et demie du soir, place Carnot, au Pile.

Première partie. — 1. Refrains de la Vie, pas redoublé, avec clairon (Wissocq). — 2. Ouverture fantastique (Govart). — 3. Linons et dentelles, valse de Francis (Popy). — 4. Une Soirée d'Automne aux Ardennes.

Deuxième partie. — 1. La Fête du Régent, fantaisie (L. Cevert). — 2. Jeanne Hachette, marche (Clovis Levesque). — La Reine des Vagues (Eléger).

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 26 juin 1912

Naissances. — Charles Béghin, rue Rosa Bonheur, 52. — Jeanne Vanbustel, rue Pierre de Roubaix, 211. — Daniel Demouveaux, rue Watt, cour Six, 24. — Zulma Fourmentraux, rue des Arts, 127. — Léon Dazin, boulevard Gambetta, 34. — Simone Dorge, avenue Julien Lagache. — Gaston De Buyst, rue de Naples, 26. — Maurice Vansanlberghe, rue du Tilleul, cour Peret Lachbis, 1. — Jean Debuysscher, avenue Julien Lagache.

Décès. — Moïse Desmet, 66 ans, tisserand, rue de Barbieux. — Henri Deffontaine, 30 ans, menuisier, rue du Tilleul, 166.

Sucrez vos Fraises avec le LE SUCRE BEGHIN
Sucre à Fruits en boîtes de 1 kilog. et de 500 grammes

WASQUEHAL

RENTES OUVRIERES. — Un ouvrier de la Filature du Nord, Jules Ready, âgé de 19 ans et demi, demeurant rue de Marcq, à Wasquehal, est tombé en descendant un escalier et s'est fait une entorse du poignet droit. 12 jours de repos. Docteur Demoulin.

— Ala teinturerie Hannart frères, un journalier, Eustave Lefebvre, âgé de 20 ans, demeurant rue de l'Egalité, à Wasquehal, s'est blessé en pelletant du charbon. 12 jours de repos. Docteur Liénard.

—Un ouvrier terrassier de la maison Eycken et Leroy, Camille Vanhoudendycke, âgé de 26 ans, demeurant en Belgique, s'est donné un coup de marteau sur la main gauche. 15 jours de repos. Docteur Harlet.

WATTRELOS

PIGEONS VOYAGEURS. — Le préfet du Nord vient d'autoriser MM. Arthur Léon, rue du Crétinier, 69 et Arthur Vancauwenberge, 10, rue de Tourcoing, à ouvrir un colombier de pigeons voyageurs et à élever et entraîner les pigeons.

A LA MAIRIE. — Ce soir jeudi, à huit heures, réunion du Conseil municipal.

LES CONCERTS. — Le deuxième concert de la saison sera donné ce soir jeudi, à huit heures et demie. Grand'Place, par les *Enfants de la Lyre* et le Cecilia.

Les amateurs de bonne musique se rendront nombreux à cette audition.

GAZETTE TOURQUENNOISE

LE PRIX DU PAIN sera encore augmenté

Telle est la nouvelle décision que viennent de prendre les coopératives de boulangerie

Le prix du pain qui avait été porté il y a quelques mois à 0.55 va être encore augmenté. Il sera porté à partir du premier juillet prochain à 0.60.

Voilà une nouvelle qui sera certainement mal accueillie par la population ouvrière qui souffre déjà de la cherté croissante de toutes les denrées de première nécessité.

Que vont devenir les humbles ménages qui doivent équilibrer leur budget avec une vingtaine de francs par semaine et parfois moins ?

Les coopératives de boulangerie qui viennent de prendre cette grave décision, ont décidé l'organisation d'une grande réunion au cours de laquelle seront expliqués les motifs de cette nouvelle augmentation du prix du pain.

FETE NATIONALE

Concours de chant et de déclamation

Ainsi qu'on le sait, le concours de chant et de déclamation ont été maintenus au programme de la Fête Nationale.

Déjà nombre de concurrents ont réclamé leur inscription.

Nous croyons cependant devoir informer les jeunes gens qui désirent y prendre part, qu'ils doivent se faire inscrire dans le plus bref délai possible à l'Hôtel de Ville, Bureau des Ecoles, où la liste des morceaux imposés leur sera communiquée.

Nous rappelons également qu'en ce qui concerne le concours de déclamation les concurrents qui désireraient produire un morceau de leur choix, doivent préalablement en faire le dépôt à la mairie, aux fins d'examen par la commission.

A L'ECOLE PRATIQUE ET MENAGERE

Mme la directrice de l'Ecole pratique et ménagère informe les parents des candidates aux bourses de l'Etat que l'examen aura lieu lundi prochain 1er juillet, à sept heures trois quarts, au siège de l'Ecole, 70, rue des Ursulines, où à la Préfecture de Lille, au choix des candidates.

Les enfants devront se munir de porte-plume, crayon, gomme, règle.

COURSE CYCLISTE

Dimanche aura lieu la course cycliste organisée chez Ch. Salmon, 21, rue de Renaix, à Tourcoing à laquelle il sera attribué 300 francs de prix en espèces.

Il ne sera accepté que les coureurs n'ayant aucune licence.

Droit d'inscription : 1 franc 50. départ à deux heures précises.

LES FETES DES QUARTIERS DU CHEMIN DES MOTTES, DE LA RUE DE GAND ET DE LA PLACE DES PHALEMPINS

Les fêtes que le comité organise les 27, 28, 29 juillet prochain s'annoncent décidément sous les meilleurs auspices. Mais si le beau temps veut bien les favoriser tout fait espérer qu'elles tiendront le plus grand et le plus légitime succès.

L'attraction principale d'un caractère vraiment qui, à elle seule amènera le public aux grands jours, c'est la fête enfantine que le comité prépare avec autant de goût que de talent depuis un mois déjà.

Chaque dimanche les répétitions ont lieu de 9 heures à midi au terrain du Sporting-Club Tourquennois et le jeudi de sept heures à neuf heures du soir dans la grande salle du Cafe des Humanitaires », place des Phalempins.

Cinquante couples de bambins garçons et fillettes y prennent part et on ne sait vraiment ce qu'on doit le plus admirer de la bonne volonté des enfants ou de la patience de leurs dévoués professeurs, M. Paul Scans, le sympathique président du comité d'initiative des fêtes des quartiers du chemin des Motte, rue de Gand et place des Phalempins.

Outre les fêtes enfantines, une grande tombola aura lieu le lundi de la foire, 29 juillet, à partir de cinq heures du matin à une heure de l'après-midi dans tous les quartiers de la fête.

Une cantate de circonstance sera chantée en l'honneur des époux jubilaires Tiberghien-Louvot par une chorale sous la direction de M. Edouard Mortier.

Le comité fait appel à tous les chorals de bonne volonté pour donner à cette exécution un caractère grandiose.

DISPARITION D'UN VIEILLARD

M. Delanghe Pierre, âgé de 68 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, 256, a quitté avec hier à six heures du soir son domicile.

On ne l'a pas revu ; sa famille le fait chercher.

M. Delanghe a une grande difficulté à s'exprimer.

Il porte un veston noir et gris, des pantalons marron, des pantoufles en drap bleu.

FRERES, IL FAUT... PAYER

Les rôles supplémentaires de la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets et de la taxe sur les billards (premier trimestre 1912), revêtus des formalités prescrites par la loi sont en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé un délai de trois mois à dater d'aujourd'hui pour adresser à M. le Préfet une demande en décharge ou en réduction.

Les réclamations qui ont pour objet une cote égale ou supérieure à 30 francs, devront être rédigées sur papier timbré.

Toutes les réclamations doivent être accompagnées de l'extrait du rôle.

LES OPERATIONS DE LA CAISSE D'EPARGNE

Les opérations de la Caisse d'épargne du 16 au 23 juin ont été les suivantes :

638 versements représentant une somme de 98.885 francs.

318 remboursements représentant une somme de 126.029 fr. 24.

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES

L'Institut social nous communique la note suivante :

Pour faciliter aux intéressés le dépôt de leur demande d'inscription ou de leur certificat de salaire, le bureau général des retraites ouvrières à l'Institut social restera ouvert chaque jour jusque huit heures du soir, le dimanche de neuf heures à midi.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 26 juin

Naissances. — Forcade Solange, rue de Gand, 766. — Gérard Devos, rue de Mulhouse, 30.

Décès. — Gustave Favert, 53 ans, rue Nationale, 122. — Marie Deladrière, 73 ans, rue des Piats, 23.

Mariage. — René Lanmertyn, rattacheur et Germaine Buisseret, cardeuse.

DEMANDEZ LES Tablettes A. P.
PLUS ECONOMIQUE QUE LE SUCRE

LILLE

Brevet Elémentaire

Les candidates dont les noms suivent furent reçues hier aux épreuves de dessin et de couture et sont admises aux épreuves orales qui commenceront aujourd'hui :

Mlles Amoux, Ancelle, Baillon Andrée, Batteur, Beeusaert, Béghin Suzanne, Bel, Benoit, Bernus, Bertrand Jeanne, Beyls, Blondé, Boddart, Bonduan, Bonnemaison, Bonguet, Bosquette, Boucneau, Bourgeois, Bridelance, Bruggeman, Brunelat, Bryère, Cadot, Cagnard, Campion, Carpentier, Carton, Castel, Cauchemez, Cerf, Charlet, Chartier, Chatelain, Chaumette, Chombard, Claeyssens, Cleenewerck, Colette, Collot, Copin Hélène, Coppin Anne, Cornelis, Cornu, Courmont, Courtet, Cramette, Cremer Thérèse, Crétin, Cuisinier, Daenes, Daix, Damien, Dancoisne, Dassencourt, Debaene, Debry, De Chantal-Lamure, Decock, Decourtray, Decrocq, Deflandre, Defrance, Defrocourt, Dejardin, Dekuyper, Delobre, Delannoy, Delatre, Delbar, Delbecque, Deledicque, Delagrange, Delemer, Delezenne, Delmotte Marcelle, Dubongcourty, Debry, Delval, Delwarre, Demoulin, Deparis, Derambure, Dereuse Irène, De Kiols de Fonclar, Deroubaix, Derveaux, Desawoye, Descamps, Desmaretz, Deswarte, Dewaele, Dhellemmes, Didry, Dordin, Doyennette, Droulez, Dubus, Dujardin Fernande, Dujardin Flore, Dumaine, Dumortier Irma, Dumortier Renée, Dupaisy, Dogremont, Duney, Elleboode, Eustace, Facq, Fagot, Faille, Faminaux, Fastrez, Fauquet, Férez Jeanne, Ferlin, Ferrez Suzanne, Fischelle, Fiévet Fernande, Fiévet Fernande-Marguerite, Fiévet Marie-Louise, Fivet, Flourens, Fontaine, François Jeanne, François Louise, Fréhier, Fréney, Froment Louise, Georgé, Gérard, Gibiot, Gilles, Gilquin, Gilson, Gir, Grarel, Gross, Groux, Grugeon, Guerlain, Guermonprez, Guilbert, Guyot, Hatté, Havez Zélie, Hayem, Henneau, Hennion, Henrion, Herlem, Herteman, Houtte, Huin, Huyghe, Jouin, Jourdain, Janot, Kremer Charlotte, Kuntz Antoinette, Kuntz Madeleine, Labbé, Laffez, Lafrance, Lahau, Laméraud, Lammer, Laude, Lay, Lebecque, Leblanc, Lécaille, Lecart, Leclercq Euphrasie, Leclercq Edmire, Leclercq Marie-Louise, Leclercq Roseline, Locococq, Lecomte Lucienne, Lecomte, Ledru, Lefebvre Jeanne, Lefebvre Marguerite, Legrand Germaine, Lejeune, Lelou, Lemaire Andrée, Lemaire Augusta, Leman, Leroy Adéline, Leroy Louise, Lesage, Liège, Locquet, Lorius, Louette, Loyzier, Lynère, Maisesse Mathilde, Mafille, Mairesse Jeanne, Manier Rose, Marlin Louise, Masiez Lucie, Marhand Marie, Martein Hélène, Masson, Mathieu, Mellard, Meunier, Moreau, Mortreux Suzanne, Mortreux Victorine, Mouquet, Narque, Niclot, Nuez, Page, Parent Antoinette, Parent Marie, Parzy, Paul, Penez, Peransin, Peter, Pigache, Pinand, Pipelard, Planckaert Mathilde, Plotin, Portier, Poublanc, Poursuira, Prancher, Provoost, Puyfaucher, Quille, Quinchon, Ragheboom, Rambaut, Renard, Ringot, Rivelois, Robert, Rochart, Rogerger, Roquet, Rosticher, Rousel, Roussel Fernande, Roussel Marie, Ryckebuch, Samain, Sayet, Schonleber, Schoutteten, Segard, Senaine, Senaux, Sengier, Sergent, Sezin, Soyez, Stockdey, Taquin, Taymans, Tellier Aline, Telliez Andrée, Théry, Thisquen, Toune, Toussaint, Tricot, Trystram, Truyen, Tupinier, Vaillant Marguerite, Vaillant Marguerite-Félicie, Vallart, Vandamme, Vandekenckove, Vandenbroucke, Vandercoilden, Vandrevelinge, Vanhary, Van Overstraeten, Verbèke, Verwaerde, Verien, Vitse, Zeles, Warembourg, Watryn, Watrelot, Wuillaume.

Bourse du Travail

Le citoyen Saint-Venant, secrétaire général de la Bourse du Travail, nous fait parvenir la note suivante avec prière de l'insérer :

PLUS DE COHESION

« Beaucoup de travailleurs ne se rendent point compte de l'ère sociologique nouvelle dont le développement se manifeste depuis un certain temps. Toujours recueillis à soutenir la thèse syndicale sur des appréciations professionnelles, ils ne s'aperçoivent pas que l'industrie aidée par la concentration du machinisme, se simplifie par ce développement et fait disparaître de plus en plus la valeur du métier pour la remplacer par un nombre très restreint de spécialités suivant les besoins de l'industrialisation.

» La caractéristique qui se dégage de ce développement industriel nous permet néanmoins d'espérer que les ouvriers acculés dans le domaine de la spécialisation, comprendront enfin le devoir imposant de se syndiquer.

» Il n'échappe à personne que le patronat s'est transformé par suite des événements scientifiques l'ayant guidé dans la voie du progrès, et que le terme s'est modifié dans le sens indiqué « Le Capitalisme ». En effet, bien naïf est celui qui ne s'aperçoit pas que le nouveau mode de production permet et simplifie la concentration des capitaux. Ce perfectionnement favorable à l'exploitation de l'homme par l'homme, doit donc servir d'indication pour les producteurs, les convaincre à se lancer dans la voie de la réalisation de l'unité ouvrière et rompre avec les préjugés qui n'ont rien de commun avec l'histoire de nos jours.

» L'antagonisme est frappant, personne n'ignore que dans la société de ce jour, les êtres humains sont nettement divisés en deux classes nettement distinctes. D'une part le capitalisme uni et soutenu, c'est-à-dire protégé par toutes les formes administratives de l'Etat ; puis constitué en syndicat contre les ouvriers, ayant en outre le capital argent et avec lui le grand nombre de ces malheureux inconscients, travailleurs timides, ignorants, qui se laissent entraîner par les jaunes dans le giron de l'Eglise, et deviennent par ce procédé les suppôts du Capitalisme.

» D'autre part les producteurs sans protection, si ce n'est la volonté. Certainement, pour nos adversaires la critique est facile, l'espoir vivant en eux d'obtenir toutes les faveurs des patrons, ils ne reculeront devant aucune calomnie pour tromper dans leur œuvre basse et servile.

» Il serait inutile d'insister sur les propos employés, nous avons tout autre besogne à accomplir. Il nous faut inculquer aux travailleurs l'intérêt qui doit dominer dans leurs cerveaux, que le meilleur moyen de conserver ou d'acquérir l'indépendance et la dignité, est de se défier, dédaigner, faire mépris en un mot de toutes les tentatives corruptibles qui ont une source étrangère à celle de l'effort des syndiqués ou de la solidarité ouvrière.

» Il faut que les prolétaires organisés ne comptent que sur leurs propres forces d'éducation, d'organisation et d'action pour obtenir les satisfactions nécessaires à améliorer leur situation dans la société qui nous régit. Cette action de tous les jours contribue aussi à la transformation qui s'impose, transformation que beaucoup méconnaissent, les uns par ignorance ou inconscience, les autres par atavisme, d'autres enfin par pur intérêt, et qui n'a qu'un but bien défini : « La suppression du Patronat et du Salariat ».

» Il ne faut point se le dissimuler, nous avons affaire à forte partie, et pendant que nous nous attardons aux discussions sur le sens et le caractère des formules, le Capitalisme fait de sensibles progrès en faveur du protectionnisme.

» Il ne ménage pas ses coups, il est, comme l'indique la chanson : « Le reptile se glissant dans l'ombre, en vue d'étreindre sa victime ». Il a les coudées franches, dites-en. Et pourquoi : Parce que le travailleur ne sort pas de sa torpeur, son inactivité compromet ses destinées sociales.

» Il manque de volonté et de conscience, il est fort et ne connaît pas sa force, il plie l'échine et subit les dures conditions que lui imposent les capitalistes.

» Qu'il vienne donc à nous pour conquérir une première victoire dont le prolétariat universel sentira les effets et nous pourrons ainsi espérer en la conquête générale qui assurera l'existence à tous, par la mise en commun des moyens de production. »

***

Samedi 29 juin, à 8 heures du soir, Salle des Spectacles de l'Union de Lille, Grand Meeting.

Les orateurs inscrits sont :

Ranty, délégué de la C. G. T. ; Jouhaux, secrétaire confédéral : Coolen, conseiller prud'homme et Saint-Venant, secrétaire de la Bourse du Travail, qui traiteront des questions d'actualité.

Le désespoir d'une femme

Pour échapper à la misère et aux souffrances elle se pend

N'ayant pas aperçu, selon l'habitude, hier matin, vers sept heures et demie, la ménagère, Mme veuve Virginie Brixy, née Debucquoy, 53 ans, domiciliée au numéro 51 de la rue Jean-Jacques Rousseau, des voisins intrigués se rendirent à son logement.

Après plusieurs appels, restés sans réponse, on pénétra dans le logis.

Quelle ne fut pas la surprise des assistants en apercevant la ménagère pendue au pied de son lit, et ne donnant plus signe de vie.

Un docteur appelé, ne put que constater la mort, remontant à plusieurs heures.

On attribue la fatale détermination de Mme Brixy aux difficultés qu'elle éprouvait pour vivre, et, de plus, aux souffrances qu'elle ressentait.

Le commissaire du quartier, avisé, a procédé aux constatations légales.

LES ACCIDENTS

Un septuagénaire blessé

Un vieillard, M. Pierre Ramael, âgé de 70 ans, domicilié rue d'Arras, 69 bis, s'était rendu hier, vers cinq heures du soir, dans sa cour, en s'aidant d'un bâton pour marcher. Soudain, il fit un faux pas, et s'affaissa lourdement sur le sol.

Dans sa chute, le septuagénaire se fractura la jambe droite.

Un docteur appelé lui prodigua les soins que nécessitait son état.

UN CONCOURS HIPPIQUE A LILLE

Nous avons dit hier qu'une Société hippique de Lille s'occupait d'organiser un concours hippique dans notre ville en octobre prochain. Cette société a adopté le programme suivant, d'accord avec la Ville et la Préfecture.

Mercredi 16 octobre 1912 : Concours départemental d'étalons ;

Samedi 19 octobre : Le matin, grande foire aux chevaux.

L'après-midi, concours hippique sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle ;

Dimanche 20 octobre : Deuxième journée du concours hippique.

Lundi 21 : Grand cross country à travers la campagne, réservé aux concurrents ayant pris part au concours.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ANNŒULLIN

UNE FILLETTE SE NOIE DANS L'ABREUVOIR

Constatant la disparition de sa fillette âgée de 18 mois qui jouait dans la rue depuis un moment, Mme Desbiens, demeurant rue Bruennes, se mit à la recherche de l'enfant.

En passant rue Gambetta, la ménagère aperçut le cadavre de la petite, flottant sur l'eau de l'abreuvoir. L'enfant était tombée à l'eau en voulant attraper un jouet.

QUESNOY-SUR-DEULE

AU VOLEUR ! — Vers deux heures du matin, Mme Descamps, cabaretière au « Bar de la Gendarmerie », rue de Lille, mit en fuite par ses cris un voleur qui tentait de s'introduire chez elle.

La gendarmerie a procédé à une arrestation.

DOUAI

LES COURSES

La musique de l'école d'artillerie donnera un concert dimanche à l'Hippodrome du Chemin-Vert.

—x—

MALADE DANS LA RUE

M. J.-B. Liégeois, 67 ans, rentier, à Waziers, est tombé malade rue Durutte, en face de l'usine à gaz.

Après avoir reçu les soins du directeur de cet établissement, M. Liégeois a regagné en voiture son domicile.

EN FLAGRANT DELIT

Dans la nuit du 24 au 25, le verrier Félix Miot, de Dorignies, a été surpris dérobant des pommes de terre dans le jardin de M. Delcambre, employé au chemin de fer.

La gendarmerie a verbalisé.

CAMARADE INDELICAT

Fernand Hanquet, sortant de prison, rendit visite à son camarade Moneyrac, de Dorignies. Profitant de l'absence de la femme Moneyrac, il s'empara d'un porte-monnaie contenant 9 fr. 70 qui se trouvait sous le lit. Il prit ensuite la fuite.

Saisie d'une plainte, la gendarmerie a ouvert une enquête.

RENVERSE PAR UNE AUTO

Le jeune R..., 10 ans, a été renversé, rue Gambetta, par l'auto de M. Larose, propriétaire à Coutiches.

L'enfant s'est relevé indemne et la police enquête.

ENCORE JULIETTE

Juliette Desmonts est très connue des agents. Dans la nuit du mardi à mercredi, ayant fait de nombreuses libations dans les débits de la ville, Juliette, qui était ivre, rencontra deux agents.

« Tiens ! dit-elle en frappant sur son derrière, voilà pour le commissaire ! »

Mise en état d'arrestation, Juliette a été déférée au parquet.

OU EST LA HERSE ?

Une herse articulée appartenant à M. Hugot Henri, cultivateur, à Frais-Marais, a été soustraite dans la nuit de mardi à mercredi.

La gendarmerie est à la recherche du coupable.

PONT-DE-LA-DEULE

ARRESTATION. — En vertu d'un extrait de jugement le condamnant à un mois de prison pour coups, la gendarmerie a mis en état d'arrestation le mineur Henri Renaux, 34 ans, qui a été écroué.

Sucre Delerue
EST CELUI QUI SUCRE LE PLUS FORT

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FENAIN

VOL DE LAPINS. — Dans la nuit de mardi à mercredi, un malfaiteur que la gendarmerie recherche a soustrait cinq lapins dans le clapier de M. Joseph Tison, journalier, rue de la Gare.

La gendarmerie enquête.

GUINCY

L'affaire de mœurs

NOUVELLE ARRESTATION

Nous avons annoncé que la gendarmerie de Douai allait opérer une nouvelle arrestation se rapportant à l'affaire de mœurs.

Cette arrestation vient d'être effectuée. C'est celle d'un sieur Alfred Leblond, 50 ans, coupable de s'être livré sur la jeune Dauphin à des actes immoraux.

Leblond a été écroué.

LAUWIN-PLANQUES

Un satyre de 17 ans

Henri Dernoncourt, 17 ans, inculpé de tentative de viol sur une gamine de dix ans, a été mis en état d'arrestation par la gendarmerie et écroué.

VALENCIENNES

Tribunal Correctionnel

Audience du 26 juin

L'INCENDIE VOLONTAIRE DE FLINES

Le nommé Bouvier, vivant séparé de sa femme à Laplaigne (Belgique), était venu retrouver sa femme à Flines.

Malgré ses supplications, celle-ci refusa de reprendre la vie commune.

Bouvier entra dans une violente colère brisa une partie du mobilier et mit le feu à des vêtements.

Aux cris poussés par la femme, plusieurs voisins accoururent et éteignirent rapidement ce commencement d'incendie.

Bouvier, qui avait pris la fuite, put être mis en état d'arrestation le lendemain.

Il est condamné à quinze jours de prison.

LA TENTATIVE DE MEURTRE D'HASNON

Le 12 mai dernier, les nommés Jérôme Devos, 30 ans; Jules Decock, 21 ans, scieurs de long, originaires de Comines (Belgique), demeurant rue du Rivage, à Hasnon, ainsi que les nommés Bauduin Vital-Joseph et Legrand, se trouvaient, vers dix heures du soir, à l'estaminet Tirlemont, au hameau du Grand Brayl.

Une discussion s'éleva entre Legrand et Devos, à propos d'une partie de fléchettes.

Devos, très surexcité, se jeta tout à coup sur Legrand et le saisit à la gorge. Celui-ci ne riposta pas et la querelle prit fin.

Une demi-heure plus tard, Vital, Legrand et Bauduin quittaient le débit Tirlemont et se dirigeaient vers Hasnon.

Mais Devos les suivit. Il arriva à pas de loup derrière Bauduin, et lui porta trois coups de couteau qui le blessèrent très grièvement au ventre, à la cuisse gauche et au bras droit.

Bauduin a dû subir une opération délicate.

Devos a agi sous l'empire de l'ivresse.

Il est condamné à dix-huit mois de prison.

IMPORTATION. — Henri Dumont, trouvé porteur de tabac et d'allumettes de provenance belge, récolte 2 mois de prison et 500 francs d'amende.

— Même condamnation à Rousseau Emile, pour un même délit.

UN EXHIBITIONNISTE. — Le nommé Verdonck, de Valenciennes, étant ivre, s'est livré à des exhibitions obscènes.

Coût : deux mois de prison et cinq francs d'amende.

UN SINGULIER CLIENT. — Un certain Dusart, qui se trouvait dans la cour de l'Hôpital de Saint-Amand, où l'on venait de lui donner des secours, refusait obstinément de sortir.

L'agent de police Dubois dut intervenir. Il fut reçu à coups de bâton.

Dusart est condamné pour outrages à agent à trois mois de prison.

NOS HOTES. — Les individus, d'origine belge, dont les noms suivent, avaient omis de faire leur déclaration d'étranger. Sont condamnés : Bourgeois, de Saint-Amand, à seize francs d'amende ; — Camille Laborte, 18 ans, et Verbank, 17 ans, d'Hérin, à seize francs d'amende; — Dewine, d'Hérin, par défaut, à vingt-cinq francs; — Boulet Arthur, 17 ans, de Saint-Amand, à seize francs ; — Dubois et Delcambre, hâleurs de bateaux sur le canal de Mons, de Blaton à Condé, chacun à seize francs.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SAINT-AMAND

Coup de brancard mortel

Henri Créneau, 68 ans, domestique au service de M. Delhaye, équarisseur, attelait le cheval de son patron, lorsque l'animal s'emballa tout à coup.

M. Delhaye, qui se trouvait en face du cheval, n'eut pas le temps de se mettre de côté et reçut un violent coup de brancard dans la poitrine.

La mort fut instantanée.

CRESPIN

BATTERIE DE CUISINE. — Le nommé Alphonse Petiau avait dérobé des ustensiles de ménage à l'émaillerie Aubecq où il est occupé. Petiau a été dénoncé à la gendarmerie par une ancienne amie.

Plainte a été déposée.

LES LAPINS. — On a pris seize lapins estimés 45 francs dans les clapiers de Mme veuve Castelain, cabaretière, près de la sucrerie. Une enquête est ouverte.

VOL. — On a dérobé chez le cabaretier Adolphe Legrand quatre lapins et trois pigeons.

WALLERS

LES AMAZONES. — A la suite d'une discussion la femme Monget s'est livré à des violences sur la femme Paul Cochon.

Cette dernière a porté plainte.

FAMARS

OIGNONS ET LAPINS. — On a pris six lapins, estimés 15 francs, chez M. Séten Paul, cabaretier.

M. Jean-Baptiste Ramez, garde champêtre, a constaté d'autre part qu'un certain nombre d'oignons avait été arrachés dans son jardin.

Il est d'usage que les dévaliseurs de clapiers, leurs vols de lapins étant commis, viennent cueillir dans le jardin du garde les légumes nécessaires à l'accommodement.

PAS-DE-CALAIS

VERMELLES

Accident mortel à la gare

Un chef de manœuvres a la tête écrasée par une poutrelle de fer

Un déplorable accident s'est produit mardi dernier, vers 5 heures du soir, à la gare de Vermelles.